

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

Lundi 23 mars 2026 à 19 H 00 à la Cité Administrative, rue du Solstice, 1 à 6220 FLEURUS
--

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. A.S.B.L. "Récré Seniors" - Engagement pour le label "Ville Amie Des Aînés" (V.A.D.A.) – Décision à prendre.
2. Organisation d'une étape du "Beau Vélo de RAVeL " à Fleurus - Convention avec la R.T.B.F. - Approbation - Décision à prendre.
3. Achat de matériaux de signalisation et de mobilier urbain - 3 lots - Tarifs 2026-27 et 2027-28 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision à prendre.
4. PATRIMOINE - PAT03/26 - Convention avec ORES Assets S.C. relative à l'utilisation des installations de distribution d'énergie électrique, pour la pose d'installation de télécommunication, par fibre optique - Avenant - Décision à prendre.
5. Planification d'Urgence - Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention pour la "Cavalcade de Fleurus - Edition 2026" - Décision à prendre.
6. Planification d'urgence - Camp de Base CELMES - Convention de mise à disposition, à titre exclusif et gratuit, à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire, de la Salle "André Robert", rue de Bonsecours, 16 à 6220 FLEURUS - Approbation - Décision à prendre.
7. Planification d'urgence - Camp de Base CELMES - Convention de mise à disposition, à titre exclusif et gratuit, à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire, de la "Piscine de Fleurus", rue de Fleurjoux, 56, 6220 FLEURUS - Approbation - Décision à prendre.
8. CELLULE "ÉVÈNEMENTS - OPÉRATIONNEL" - Convention-type de mise à disposition temporaire du domaine public, à conclure entre la Ville de Fleurus et les forains, dans le cadre de l'organisation de la "Cavalcade de Fleurus - Edition 2026" - Approbation - Décision à prendre.
9. PROMOTION DE LA VILLE - Diffusion d'un concours, sur les réseaux sociaux propres à "Visit Fleurus", à l'occasion de la "Cavalcade de Fleurus - Édition 2026", les 05 et 06 avril 2026 - Décision à prendre.
10. C.R.A. – Règlement d'Ordre Intérieur – Approbation - Décision à prendre.
11. C.R.A. – Projet pédagogique 2026-2029 – Approbation - Décision à prendre.

12. **COMMERCE** - Convention de mise à disposition, à titre gratuit, entre la Ville de Fleurus et la S.R.L. "AG Wanfercée – SPAR Wanfercée-Baulet", dans le cadre de la journée d'ouverture du magasin, le 29 mars 2026 - Approbation - Décision à prendre.
13. **SPORTS** - Convention de mise à disposition, à titre gratuit, entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Ça Bouge à Soleilmont", dans le cadre de l'organisation d'un ensemble d'activités, à l'ancienne Abbaye de Soleilmont, les 18 et 19 avril 2026 - Approbation - Décision à prendre.
14. **Règlement-redevance communale sur la demande de documents et renseignements administratifs payants – Exercices 2026 à 2031 – Modification – Décision à prendre.**

SÉANCE A HUIS CLOS

15. **Personnel communal – Désignation d'un Référent intégrité – Décision à prendre.**
16. **Personnel communal – Désignation d'une Directrice générale, à titre stagiaire, à partir du 21 avril 2026 – Décision à prendre.**
17. **Personnel communal – Mise à disposition à l'A.S.B.L. "Récré Seniors", d'un agent communal contractuel - Décision à prendre.**
18. **Personnel communal – Mutualisation du poste de Fonctionnaire Planu - Convention de mise à disposition à approuver - Prolongation - Décision à prendre.**
19. **AFFAIRES SOCIALES - Désignation d'un(e) Chef(fe) de projet et d'un doublon, pour le Plan de Cohésion Sociale - Décision à prendre.**
20. **Personnel communal – Demande de cumul avec une autre activité professionnelle – Décision à prendre.**
21. **PATRIMOINE - PAT1925 - Occupation d'un logement relevant du patrimoine communal - Convention d'occupation, à titre précaire - Approbation - Décision à prendre.**
22. **Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, le 27 janvier 2026, d'un maître de morale, à titre définitif – Prise d'acte.**
23. **Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, accordée à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.**
24. **Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, accordée à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**
25. **Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, accordée à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**
26. **Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, accordée à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**
27. **Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, à accorder à un maître de morale, à titre définitif – Prise d'acte.**

28. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, accordée à un maître de philosophie et de citoyenneté, à titre définitif – Prise d'acte.
29. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, accordée à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.
30. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, accordée à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.
31. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, accordée à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.
32. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, accordée à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.
33. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Wangenies – Prolongation du congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, accordée à une puéricultrice, à titre définitif – Prise d'acte.
34. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour exercer provisoirement une fonction, dans l'enseignement – Exercice d'une autre fonction - Fonction de promotion à accorder, à partir du 1er mars 2026, à une institutrice primaire, à titre définitif, dans les écoles communales de la Ville de Fleurus, à raison de 24 P/S – Décision à prendre.
35. Enseignement fondamental - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de philosophie et de citoyenneté, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 04 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
36. Enseignement fondamental - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'anglais, du 14 février 2026 au 27 mars 2026, à raison de 20 P/S, dans les écoles fondamentales communales de Fleurus, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
37. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la fin de fonctions, au 12 février 2026, à raison de 04 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
38. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la fin de fonctions, au 12 février 2026, à raison de 04 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
39. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 13 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
40. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 13 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
41. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 09 février 2026 au 13 février 2026, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

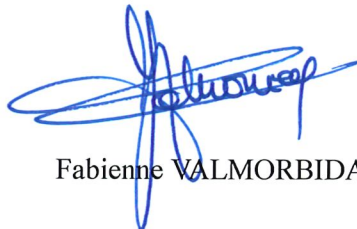
42. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
43. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
44. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
45. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wagnelée - Ratification de la prolongation de désignation, d'une puéricultrice contractuelle, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 18 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
46. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la fin de fonctions, au 12 février 2026, à raison de 04 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
47. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la fin de fonctions, au 12 février 2026, à raison de 12 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
48. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 13 février 2026 au 24 février 2026, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
49. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 13 février 2026, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
50. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 13 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
51. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
52. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
53. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
54. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

55. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 18 février 2026, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
56. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 01 mars 2026 au 31 mai 2026, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
57. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 25 février 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
58. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 03 mars 2026 au 10 mars 2026, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
59. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 03 mars 2026, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
60. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" - Congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un-mi-temps thérapeutique, du 1er mars 2026 au 03 juillet 2026, à accorder à un professeur de piano - Décision à prendre.

FLEURUS, LE 11/03/2026

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

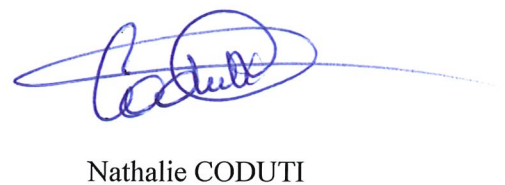
La Directrice générale f.f.,



Fabienne VALMORBIDA



La Bourgmestre f.f.,



Nathalie CODUTI

A la demande, reçue le 13 mars 2026, de Mme Perrine FIEVET, Conseillère communale,
Groupe Politique MR Fleur'U', inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

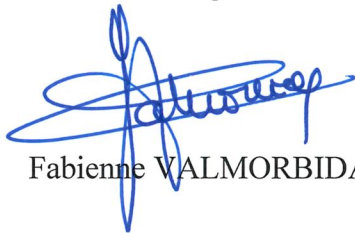
SEANCE PUBLIQUE

«

15. *Abaissement du seuil de surface commerciale nette à 200 m² pour les implantations commerciales soumises à permis d'urbanisme.* »

Fait à Fleurus le 13 mars 2026

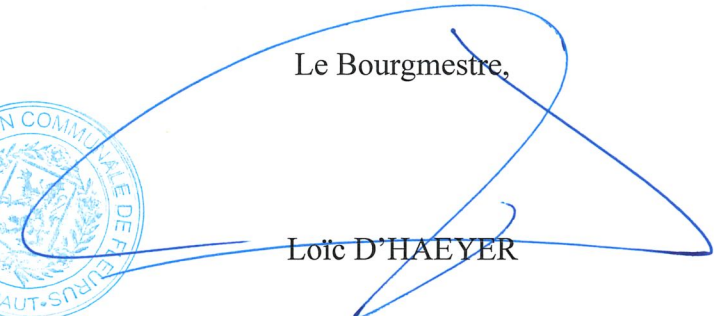
La Directrice générale f.f.,



Fabienne VALMORBIDA



Le Bourgmestre,



Loïc D'HAEYER